

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**LES BESOINS DES ENFANTS DONT LA MÈRE A ÉTÉ VICTIME D'UN FÉMINICIDE
EN CONTEXTE CONJUGAL**

**ESSAI PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION**

**PAR
CYNTHIA CARON**

DÉCEMBRE 2022

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION (M. Sc.)

Direction de recherche :

Julie Carpentier

Prénom et nom

Directeur de recherche

Comité d'évaluation :

Julie Carpentier

Prénom et nom

Directeur de recherche

Annick St-Amand

Prénom et nom

Évaluateur

Sommaire

Les féminicides sont un sujet d'actualité au Québec. Cela s'explique entre autres par l'augmentation du nombre de femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, et ce, depuis le début de la pandémie de la COVID-19 et des mesures de confinement qui ont touché la population québécoise. Plusieurs des femmes victimes de féminicides ont aussi des enfants qui se retrouvent alors orphelins. Effectivement, ceux-ci vivent la perte traumatique de leur mère, mais également la perte de leur père, que ce soit par suicide ou en raison de sa détention. Pourtant, ces enfants sont peu reconnus comme victimes et leurs besoins sont souvent mis de côté. Cet essai avait comme objectif de documenter les caractéristiques et les besoins des enfants dont la mère a été victime d'un féminicide. Pour ce faire, une recension des écrits a été réalisée à partir de sept articles rigoureusement sélectionnés à la suite d'une recherche documentaire dans les principales bases de données scientifiques. Les principaux résultats concernaient les caractéristiques des enfants, les facteurs de risque et de protection du bien-être des enfants, leurs besoins ainsi que les conséquences vécues dans l'ensemble des sphères de vie. Les facteurs de risque et de protection, par exemple la violence domestique ou le fait d'avoir été témoin du féminicide, ont une incidence sur l'apparition de conséquences vécues par les enfants. Ces conséquences sont nombreuses sur les plans physiques, psychologiques, sociaux, scolaires et entraînent également des répercussions lors de la vie adulte. Toutefois, peu d'études ont porté sur les besoins de ces enfants et, lorsqu'ils sont abordés, ils le sont surtout sur le plan du soutien. Les résultats mettent en lumière l'importance de travailler en amont de ces événements tragiques afin de les prévenir. En outre, cet essai souligne la pertinence de s'intéresser aux enfants à titre de victimes du féminicide de leur mère ainsi que sur l'importance de leur offrir des services répondant à leurs besoins.

Table des matières

Sommaire	iii
Liste des tableaux et des figures.....	vi
Épigraphe	vii
Remerciements	viii
Introduction	1
Définition et ampleur du féminicide	1
Féminicide en contexte conjugal.....	1
Féminicide et violence conjugale.....	2
Crise sanitaire et violence conjugale.....	2
Augmentation de la violence conjugale	3
Augmentation des cas de féminicide	3
Les enfants, aussi des victimes	4
Conséquences pour les enfants survivants.....	5
Méthode.....	7
Résultats	10
Caractéristiques.....	16
Caractéristiques sociodémographiques.....	16
Caractéristiques familiales et antécédents de violence domestique.....	17
Caractéristiques des féminicides et implication des enfants.....	17
Facteurs de risque et de protection du bien-être des enfants.....	18
Besoins	20
Conséquences.....	20
Conséquences psychologiques.....	20
Conséquences sociales.....	22
Conséquences physiques	24
Conséquences académiques.....	24
Conséquences « En tant qu’adultes »	24
Discussion	26

Programmes d'intervention.....	26
Interventions à court terme	27
Interventions à long terme	28
L'apport de la psychoéducation	28
Violence conjugale et prévention.....	30
Forces et limites de l'essai	31
Retombées	32
Conclusion.....	33
Références	34

Liste des tableaux et des figures

Tableaux

Tableau 1	Concepts et mots-clés	8
Tableau 2	Résumé des études incluses dans l'essai	11

Figure

Figure 1	Processus de sélection des articles.....	9
----------	--	---

Épigraphe

En mémoire des femmes qui ont été victimes de violence conjugale et post-séparation en 2021 et 2022 au Québec.¹

Audrey-Sabrina Gratton, 43 ans
Monique Landry, 56 ans
Maria Cristovao, 71 ans
Patrizia Rao, 56 ans
Romane Bonnier, 24 ans
Anna Uitangak, 44 ans
Andréanne Ouellet, 32 ans
Rajinder Prabhneed Kaur, 32 ans
Nathalie Piché, 55 ans
Lisette Corbeil, 56 ans
Zoleikha Bakhtiar, 36 ans
Dyann Serafica-Donaire, 50 ans
Kataluk Paningayak-Naluiyuk, 43 ans
Rebekah Harry, 32 ans
Nadège Jolicœur, 40 ans
Carolyne Labonté, 40 ans
Myriam Dallaire, 28 ans et sa mère Sylvie Bisson, 60 ans
Nancy Roy, 44 ans
Marly Edouard, 32 ans
Elisapee Angma, 44 ans

Et à toutes celles restées dans l'ombre, ainsi qu'à tous ces enfants devenus orphelins.

¹ Ces noms ont été tirés d'une revue de presse effectuée entre le 10 janvier 2022 et le 15 juillet 2022.

Remerciements

L'aboutissement de cet essai, et par le fait même de mon parcours académique, a été possible grâce aux encouragements et au soutien de plusieurs personnes.

Tout d'abord, je remercie Julie Carpentier de m'avoir permis de réaliser ce projet et de m'avoir encadrée et soutenue jusqu'au bout. Merci également à Valérie Aubut qui a été présente à chaque moment et qui a su répondre à chacune de mes questions. Merci encore à vous deux pour votre disponibilité, votre expertise, vos encouragements ainsi que pour votre approche humaine et chaleureuse qui a énormément contribué à l'accomplissement de mon essai.

Merci à mes amis et à ma famille qui m'ont appuyée tout au long de ce processus. Merci particulièrement à ma sœur Alexane, et mes amies Mélodie et Juliet qui m'ont accompagnée et soutenue lors des innombrables heures que j'ai passées à étudier et à rédiger au café Morgane.

Introduction

Définition et ampleur du féminicide

Le Petit Robert a nommé « féminicide » comme étant le mot de l'année en 2019. Il fait désormais partie du vocabulaire courant et est toujours autant d'actualité en 2022. À partir de la définition du dictionnaire Le Robert, *Le Conseil du Statut de la Femme du Québec* [CSF] (2021a, section Féminicide) définit le féminicide comme :

Meurtre d'une femme au simple motif qu'elle est une femme, quel que soit son âge et quel que soit le contexte. [Le Robert [en ligne], S.D.]

Ainsi, le terme *féminicide* désigne le meurtre d'une femme, d'une jeune fille ou d'une enfant en raison de son sexe. De plus, même si les féminicides impliquent une haine envers les femmes, le terme *féminicide* désigne le meurtre comme tel.

Le féminicide est un phénomène d'ampleur mondiale. En 2017, il est estimé que 87 000 femmes à travers le monde ont été victimes de féminicide. Pour 47 % de ces féminicides, ils auraient été causés par un partenaire ou ancien partenaire intime (United Nations Office on Drugs and Crime, 2019). Selon l'Observatoire Canadien du Féminicide pour la Justice et la Responsabilisation ([OCFJR] 2020), au Canada, une femme est victime d'un féminicide les deux jours et demi, ce qui correspond à 160 féminicides en 2020. L'OCFJR (2019) qualifie le féminicide comme étant « la forme la plus extrême de violence sur un continuum de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles ». Il en distingue plus de 11 types, dont le féminicide intime, sur lequel porte cet essai.

Féminicide en contexte conjugal

Le féminicide intime fait référence à une femme tuée par son conjoint ou ex-conjoint. Il est aussi appelé meurtre conjugal ou homicide conjugal féminin (OCFJR, 2019). Depuis les 30 dernières années, le nombre de femmes victimes d'un homicide conjugal est resté de 3 à 4 fois plus élevé que chez les hommes. En 2014, au Québec, les femmes représentaient 100 % des victimes d'homicides conjugaux. Elles représentaient aussi 83 % des victimes de tentative de meurtre dans un contexte conjugal (Institut national de santé publique du Québec [INSPQ], 2018).

Féminicide et violence conjugale

Des antécédents de violence conjugale ont été documentés pour 59 % des féminicides commis au Canada entre 1991 et 2004 (Johnson, 2006). Ce pourcentage est probablement plus élevé considérant que 80 % des victimes ne déclarent pas la violence subie à la police selon les résultats d'une enquête sur la violence conjugale au pays (Statistique Canada, 2021a). L'homicide conjugal est souvent considéré comme la dernière étape dans l'escalade de la violence conjugale. Dans la littérature anglophone, l'homicide conjugal est souvent abordé comme faisant partie d'un seul et même concept soit *intimate partner violence* ou *domestic violence*. Les causes et facteurs de risque du féminicide et de la violence conjugale sont considérés comme étant les mêmes pour plusieurs auteurs (Matias *et al.*, 2020). En plus de précéder le féminicide, la violence conjugale comporte de nombreux facteurs de risque qui lui sont identiques tels qu'un conjoint qui a des antécédents (officiels ou non officiels) en matière de violence conjugale, qui consomme de la drogue ou de l'alcool, qui fait preuve de possessivité et de jalousie envers sa conjointe, le jeune âge de la femme, un contexte de séparation ou de divorce, une union de fait ou des fréquentations amoureuses ainsi que le fait d'avoir vécu de la violence familiale étant enfant, et ce, pour les deux membres du couple (Rinfret-Raynor *et al.*, 2004).

Crise sanitaire et violence conjugale

L'Organisation mondiale de la Santé (World Health Organization [WHO], 2020) indique que la violence envers les femmes augmente considérablement lors des situations d'urgence, dont les situations de pandémie. La crise sanitaire de la COVID-19 accroît les risques de subir de la violence conjugale. Les facteurs de risque associés à celle-ci se sont vus amplifiés par la pandémie. Toujours selon l'OMS (2020), le niveau de stress est plus élevé dans la population. Les individus voient leurs réseaux interpersonnels être réduits. En outre, les périodes de confinement augmentent d'autant plus les risques associés à la violence conjugale. En étant confinés, les femmes et leurs enfants passent plus de temps à la maison ce qui amplifie considérablement les risques de vivre de la violence ou d'en être témoins. Le confinement peut aussi causer des pertes d'emploi et des pertes de revenus. Les difficultés économiques peuvent engendrer davantage de stress et de violence conjugale et familiale. Le confinement empêche les femmes de maintenir les contacts avec leurs

proches, ce qui nuit aux possibilités de recevoir du soutien et de l'aide pour celles vivant de la violence conjugale. La fermeture des écoles fait en sorte que les enfants sont plus souvent à la maison, ce qui ajoute à la charge des tâches qu'exercent les femmes à la maison. Également, les mesures de confinement peuvent permettre aux conjoints violents d'exercer davantage de contrôle sur leur conjointe. Ils peuvent, par exemple, les empêcher de recourir à des services de santé ou à des services psychosociaux. Ils peuvent aussi restreindre les contacts de leur conjointe envers son entourage. Toutes ces raisons rendent aussi plus difficile le fait de quitter un conjoint violent. D'autant plus que l'accès aux services psychosociaux tels que les refuges pour femmes est devenu plus difficile en lien avec la pandémie (WHO, 2020). Le confinement aurait aussi accentué la consommation de drogues et d'alcool, un facteur de risque associé à la violence conjugale (INSPQ, 2020).

Augmentation de la violence conjugale

Au Canada, les services d'aide aux victimes de violence conjugale ont rapporté une augmentation des demandes de service entre la mi-mars et le mois de juillet 2020. Durant cette période, les services policiers ont noté une augmentation de 12 % des interventions reliées à des violences domestiques (Statistique Canada, 2020). D'ailleurs, les accusations criminelles liées à la violence conjugale ont augmenté de 8,7 % en 2020 comparativement en 2019 (Statistique Canada, 2021b). L'INSPQ (2020) soutient que le contexte de la pandémie et du confinement peut exacerber les difficultés qu'ont les victimes à signaler la violence dont elles sont victimes à cause de l'isolement, la crainte de représailles de la part de leur conjoint et le fait d'être moins en contact avec leurs proches. Les données sur le nombre de déclarations et de signalements peuvent alors être moins élevées que la réalité en raison d'une possible sous-déclaration (INSPQ, 2020).

Augmentation des cas de féminicide

Au Québec, il y a eu 16 femmes et filles victimes d'un féminicide en 2018, 13 en 2019 et 23 en 2020. L'augmentation du nombre de féminicides en 2020 est considérable, il s'agit d'une hausse de 77 % comparativement à l'année précédente. Toutefois, cette hausse ne peut pas être attribuée seulement au contexte lié à la crise sanitaire, car une augmentation du nombre de

fémicides est notable depuis 2015 (CSF, 2021b). Le CSF (2021b) rapportait que « le nombre de femmes tuées dans un contexte de violence conjugale risque fort de franchir un sommet en 2021 : ce sombre décompte [atteignait] déjà 10 à la mi-avril, alors qu’il s’agit de la moyenne annuelle selon ces mêmes données ». Il n’existe pas de données officielles sur les fémicides. Les organismes communautaires recensent ces statistiques grâce à la médiatisation des cas. Ainsi ces données brossent un portrait partiel de la situation, mais permettent de voir l’ampleur du phénomène. En 2021, il y a eu 26 femmes tuées au Québec (Le journal de Montréal, 30 décembre 2021). Dix-sept d’entre elles l’ont été dans un contexte de violence conjugale ou de violence post-séparation, ainsi que deux enfants (24 Heures, 21 octobre, 2021). En date du 2 août, il y a eu six fémicides et deux infanticides en contexte conjugal ou post-séparation, au Québec en 2022 (TVA Nouvelles, 2 août 2022).

Les enfants, aussi des victimes

Lors des fémicides en contexte conjugal, il est plus fréquent qu’il y ait d’autres victimes comparativement aux meurtres où la victime est un homme. Il peut y avoir des victimes collatérales qui sont celles qui sont tuées parce qu’elles étaient présentes sur le lieu du fémicide tandis que les victimes secondaires sont les victimes qui sont tuées en raison du lien qu’elles ont avec la victime « principale » du fémicide (OCFJR, 2020). Il peut s’agir du nouveau conjoint de la femme victime d’un fémicide, de membres de sa famille ou de ses enfants. S’il arrive que les enfants soient tués lors d’un fémicide, plus souvent ils sont des victimes survivantes lors de ces événements. En ce sens, depuis le 13 octobre 2021, à la suite de modifications concernant la Loi visant à aider les personnes victimes d’infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement, les enfants des personnes ayant subi une infraction criminelle ou qui sont décédées à la suite d’une infraction criminelle sont aussi considérés comme des victimes à part entière (Indemnisation des personnes victimes d’actes criminels [IVAC], S.D.). En 2021, au Québec, 40 enfants ont perdu leur mère à la suite d’un fémicide intime. Certains d’entre eux ont atteint l’âge adulte, mais les informations disponibles ne permettent pas de connaître l’âge des enfants concernés (Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, 29 septembre 2021). Les données concernant les fémicides au Canada entre 2016 et 2018 indiquent que 83 % des

femmes tuées dans un contexte de féminicide intime avaient au moins un enfant. Durant cette période, au moins 157 enfants ont perdu leur mère à la suite de ces féminicides. Dans 20 % de ces cas, les enfants étaient présents à la maison lors du meurtre et au moins 8 % des enfants auraient été témoins directement ou indirectement du meurtre de leur mère (OCFJR, 2020). De plus, il arrive parfois que le père se suicide devant ses enfants après avoir tué leur mère (OCFJR, 2020).

Conséquences pour les enfants survivants

Les enfants dont la mère a été victime d'un féminicide font face à des difficultés considérables. Effectivement, ils vivent la perte soudaine et définitive de leur mère. Toutes les sphères de leur vie sont affectées par cet événement. Par exemple, ils peuvent éprouver des difficultés au niveau social, physique, psychologique et scolaire (Alisic *et al.*, 2015). Des auteurs (Eth et Pynoos, 1994) soutiennent que le deuil auquel les enfants font face dans le cas d'un féminicide nécessite une approche particulière, différente des autres types de deuils. Par exemple, le risque d'idéations suicidaires serait plus élevé lors de ce type de deuil chez les enfants. Dans la situation où le perpétrateur est le père, le fait de perdre ses deux parents, soit par la mort de leur mère et par le suicide ou l'emprisonnement du père, aggraverait considérablement la situation de l'enfant, autant au niveau émotionnel qu'au niveau de sa stabilité situationnelle (Eth et Pynoos, 1994). De plus, les enfants qui ont vu ou entendu la scène du féminicide de leur mère présentent une plus grande détresse émotionnelle, ont davantage de comportements problématiques et ont plus de risque de développer un trouble de stress post-traumatique (Kaplan *et al.*, 2001). Les enfants doivent généralement être placés dans un nouveau milieu à la suite du drame vécu. Selon Kaplan *et al.* (2001), près de la moitié d'entre eux vivraient au moins un changement de milieu durant l'année qui suit. Environ un quart d'entre eux vivraient même deux ou trois changements de milieux. Les enfants placés dans la famille du père présenteraient davantage de difficultés à long terme que ceux qui sont placés dans une famille d'accueil ou dans la famille de la mère.

Dans le contexte sociétal particulier lié à la pandémie où la violence contre les femmes atteint un niveau sans précédent et fait de nombreuses victimes, il semble nécessaire de se pencher sur les caractéristiques et les besoins des enfants survivants de ces drames. Cet essai a donc comme

objectif d'identifier quels sont les caractéristiques et les besoins des enfants (0-17 ans) dont la mère a été tuée dans un contexte de féminicide conjugal. Cela pourrait permettre de dégager des pistes d'interventions appropriées à leur réalité.

Méthode

Une recension des écrits présente plusieurs avantages. Cela permet d'identifier toutes les publications pertinentes sur un sujet donné. Ainsi, il est possible de se baser sur les travaux déjà effectués pour continuer à approfondir les connaissances sur le sujet. De plus, cela permet de cerner les lacunes dans la littérature et d'éviter de reproduire ce qui a déjà été effectué (Grant et Booth, 2009). Cet essai est ainsi basé sur une recension des écrits qui a été réalisée dans le but de déterminer les caractéristiques et les besoins des enfants dont la mère a été victime d'un féminicide.

Afin de délimiter les résultats de recherche, des critères d'inclusion et d'exclusion ont été déterminés. Les articles choisis devaient répondre aux critères suivants : 1) avoir été publiés entre 2010 et 2021, 2) être écrits en français ou en anglais, 3) avoir été publiés dans un pays occidental (Canada, États-Unis, Union européenne, Australie ou Nouvelle-Zélande), 4) porter sur une population mineure au moment de l'événement (0-17 ans), 5) être revus par les pairs, 6) porter sur les enfants dont la mère a été victime d'un féminicide conjugal. En ce qui a trait aux critères d'exclusion, il s'agissait de ceux-ci : 1) ne porter que sur les interventions, 2) ne s'intéresser qu'aux adultes (18 ans et plus au moment de l'événement) ayant perdu leur mère à la suite d'un féminicide conjugal.

Les recherches documentaires ont été réalisées à partir de la plateforme EBSCO sur ces bases de données : *Academic search complete*, *Ebook collection*, *Education source*, *MEDLINE*, *APA psychINFO* et *SocINDEX*. Aussi, une recherche documentaire a été réalisée sur les bases de données francophones ÉRUDIT et CAIRN, mais celles-ci ne contenaient aucun nouvel article pertinent. La méthode « boule de neige » n'a pas non plus permis de trouver de nouveaux articles pertinents correspondant aux critères d'inclusion et d'exclusion.

Pour ce qui est des mots-clés utilisés, ils ont été sélectionnés à l'aide des connaissances générales ainsi qu'aux thésaurus des différentes bases de données utilisées. La stratégie documentaire a été validée par l'équipe d'encadrement et la bibliothécaire. Les mots-clés sont présentés dans le Tableau 1.

Tableau 1*Concepts et mots-clés*

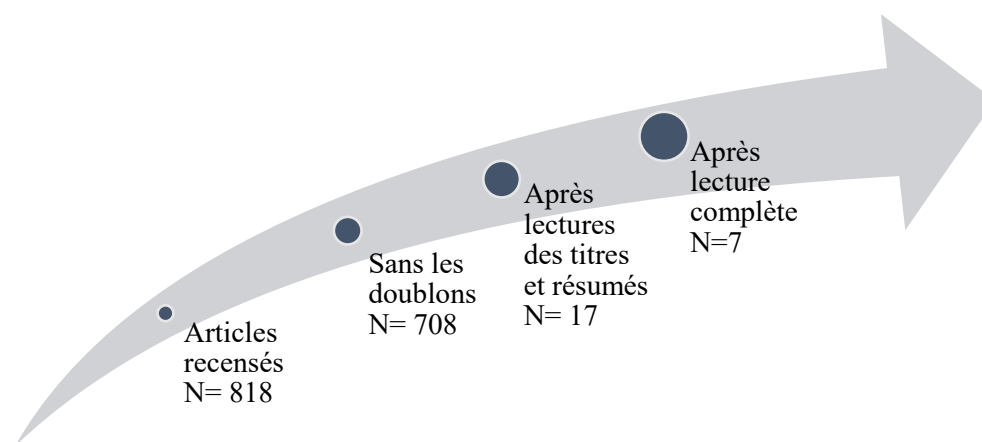
Mots-clés anglais		Mots-clés français	
Concept 1 : <i>Féminicide</i>	Concept 2 : <i>Enfant</i>	Concept 1 :	Concept 2:
<i>Femicide</i>	<i>Child</i>	Féminicide	Enfant
<i>Feminicide</i>	<i>Infant</i>	Homicide	
<i>Spousal homicide</i>	<i>Adolescent</i>	conjugal	
<i>Uxoricide</i>			
<i>Crime of passion</i>			
<i>Mariticide</i>			
<i>Intimate partner homicide</i>			
Sous-concept 1.1	Sous-concept 1.2		
<i>Spouse abuse</i>	<i>Homicide</i>		
<i>Spousal abuse</i>	<i>Killing</i>		
<i>Spousal violence</i>	<i>Murder</i>		
<i>Conjugal violence</i>	<i>Fatal</i>		
<i>Partner abuse</i>	<i>Manslaughter</i>		
<i>Intimate partner violence</i>			
<i>Ipv</i>			
<i>Companion abuse</i>			
<i>Wife abuse</i>			
<i>Wife assault</i>			
<i>Spousal assault</i>			
<i>Dating violence</i>			
<i>Intimate partner abuse</i>			
<i>Domestic violence</i>			
<i>Family violence</i>			

Pour ce qui est de la recherche anglophone, l'opérateur booléen *OR* a été utilisé entre chaque mot-clé d'un même concept, alors que l'opérateur booléen *AND* a été placé entre le concept 1 et le concept 2. Le concept 1 contient aussi deux sous-concepts qui ont été associés. Une fois associés, l'opérateur booléen *OR* a été utilisé entre ceux-ci et le concept 1. Pour la recherche francophone, l'opérateur booléen *OU* a été utilisé entre chaque mot-clé d'un même concept, alors que l'opérateur booléen *ET* a été placé entre le concept 1 et le concept 2.

En date du 15 novembre 2021, 818 articles ont été trouvés. Une fois les doublons supprimés, 708 articles restaient. La lecture des titres et des résumés a permis d'éliminer 691 articles ne correspondant pas aux critères d'inclusion. Dans le but de déterminer les articles pertinents pour cet essai, les 17 articles restants ont été lus, et finalement un total de sept articles ont été sélectionnés. Les autres ont été exclus, car ils ne correspondaient pas aux critères d'inclusion ou présentaient des critères d'exclusion. Une fiche de lecture a été complétée pour chacun des sept articles retenus afin d'analyser la crédibilité des auteurs ainsi que le niveau d'actualité et d'exactitude de l'information et d'identifier les éléments pertinents pour répondre à la question d'intérêt. Toutefois, le niveau de pertinence des articles qui réfère à la rigueur méthodologique n'a pas été déterminé (Séguin, 2021). Le processus de sélection des articles est représenté dans la Figure 1.

Figure 1

Processus de sélection des articles



Résultats

Le Tableau 2 présente les études retenues pour cet essai. Il y a trois études qualitatives, deux études quantitatives, une étude mixte (qualitative et quantitative) et une revue systématique. Deux études ont été réalisées aux Pays-Bas, une étude a été menée en Angleterre et au pays de Galles, une en Suède, une aux États-Unis et une à Chypre. La revue systématique comporte des études réalisées aux États-Unis, en Angleterre, en République tchèque, en Inde et aux Pays-Bas. Parmi les sept articles sélectionnés pour cet essai, deux comportent des échantillons présentant exclusivement des cas de féminicides. Les autres articles comportent des échantillons incluant une grande majorité de cas de féminicides et une très faible minorité de cas d'homicides conjugaux (quelques cas seulement). Les données des articles ne permettent pas de départager les données propres aux féminicides de celles concernant les homicides conjugaux. Toutefois, étant donné le nombre peu élevé d'homicides conjugaux commis sur une victime de sexe masculin, le terme féminicide sera utilisé tout au long de l'essai.

Tous les articles présentent des caractéristiques sociodémographiques, familiales ou des caractéristiques concernant l'homicide, à l'exception de celui d'Alisic et al. (2015) qui présente plutôt des facteurs de risque et de protection. Stanley *et al.* (2019) sont les seuls à aborder la question des besoins présentés par ces enfants. Six articles concernent des conséquences vécues par les enfants. Seul l'article d'Alisic *et al.* (2017) n'aborde pas cette question.

Tableau 2*Résumé des études incluses dans l'essai*

Références	Pays	Échantillons	Devis	Méthodes	Objectifs
1 : Kapardis, A., Baldry, A. C. et Konstantinou, M. (2017).	Étude réalisée sur un échantillon à Chypre.	14 orphelins qui ont perdu leur mère dans un contexte de féminicide. Il s'agit des enfants d'un total de huit victimes de féminicide. Les enfants étaient âgés entre 3 et 38 ans au moment du meurtre et entre 5 et 43 ans au moment de l'étude.	Qualitatif.	Entretiens semi-structurés. Analyse thématique des entretiens.	Contextualiser le féminicide dans le contexte plus large de la violence conjugale et de l'homicide dans la République de Chypre. Identifier les caractéristiques des enfants orphelins.
2 : Alisic, E., Groot, A., Snetselaar, H., Stroeken, T., Hehenkamp, L. et van de Putte, E. (2017).	Étude réalisée sur un échantillon aux Pays-Bas.	23 orphelins provenant de 14 familles dans lesquelles s'est produit un homicide conjugal. (21 enfants ayant perdu leur mère et deux ayant perdu leur père). Les orphelins étaient âgés de 8 à 24 ans au moment de l'étude, mais	Qualitatif.	Entretiens semi-structurés. Analyse thématique des entretiens.	Décrire la perception des enfants et des jeunes sur la vie après l'homicide d'un partenaire intime par un parent.

Références	Pays	Échantillons	Devis	Méthodes	Objectifs
		étaient tous mineurs au moment du meurtre.			
3 : Steeves, R. H., Parker, B., Laughon, K., Knopp, A. et Thompson, M. E. (2011).	Étude réalisée sur un échantillon aux États-Unis.	34 adolescents orphelins qui ont perdu un parent dans un contexte d'homicide conjugal. Les participants étaient âgés de 12 à 19 ans au moment du décès et étaient âgés de 29 à 64 ans au moment de l'entretien. 31 femmes et trois hommes ont été victimes de ces homicides.	Qualitatif.	Entretien libre. Analyse phénoménologique.	Décrire l'expérience vécue par les adolescents ayant perdu un parent ou leurs deux parents à la suite d'un homicide conjugal et parfois un suicide.
4 : Stanley, N., Chantler, K. et Robbins, R. (2019).	Étude réalisée sur un échantillon en Angleterre et au pays de Galles.	125 enfants impliqués dans 55 cas d'homicide familial. Les enfants étaient âgés entre onze mois et 17 ans au moment du meurtre. La majorité (93 %) des cinquante-cinq meurtres concernaient un	Quantitatif descriptif.	Analyse mixte (quantitative : descriptive et qualitative : thématique) des rapports portant sur les homicides familiaux (<i>Domestic Homicide Reviews</i> [DHRs]) comportant des enfants.	Explorer l'implication des enfants lors de l'homicide et déterminer les caractéristiques pré et post événement.

Références	Pays	Échantillons	Devis	Méthodes	Objectifs
		<p>auteur masculin. Dans quarante-cinq DHR (82 %), l'agresseur masculin était le partenaire actuel ou ancien de la victime ; dans cinq cas, les parents étaient tués par leurs fils ou gendres adultes ; dans quatre cas, la victime était l'homme et l'agresseur de sexe féminin ; dans l'un, les deux étaient des hommes.</p>			
5 : Alisic, E., Groot, A., Snetselaar, H., Stroeken, T. et van de Putte, E. (2017).	Étude réalisée sur un échantillon aux Pays-Bas.	256 enfants impliqués dans 137 cas d'homicide conjugal. Les enfants étaient âgés de 0 à 17 ans au moment du meurtre, avec une moyenne d'âge de 7,4 ans. 87,6 % des victimes étaient la mère.	Quantitatif descriptif.	Analyse descriptive des dossiers portant sur les homicides conjugaux provenant de huit sources.	Identifier tous les enfants concernés par un homicide conjugal aux Pays-Bas entre 2003-2012, décrire leurs caractéristiques démographiques et leur situation familiale, identifier leur niveau d'exposition à des violences conjugales

Références	Pays	Échantillons	Devis	Méthodes	Objectifs
6 : Alisic, E., Krishna, R. N., Groot, A., et Frederick, J. W. (2015).	17 études réalisées sur des échantillons aux États-Unis, en Angleterre, en République tchèque, en Inde et aux Pays-Bas.	17 études concernant 328 enfants provenant d'environ 175 familles touchées par un homicide conjugal. Tous les enfants concernés par les articles sélectionnés sont âgés de 0 à 18 ans. Selon les auteurs, les articles sélectionnés concernent en grande majorité des féminicides conjugaux.	Revue systématique.	Analyse thématique. Synthétiser les connaissances empiriques portant sur la santé mentale et le bien-être des enfants ayant perdu un parent à la suite d'un homicide conjugal.	et à l'homicide lui-même. Identifier les approches théoriques et méthodologiques utilisées pour étudier la santé mentale des enfants et leur bien-être après l'homicide d'un parent par un partenaire intime. Identifier les facteurs de risque et de protection ainsi que les conséquences en matière de santé mentale et du bien-être chez ces enfants.
7 : Lysell, H., Dahlin, M., Långström, N., Lichtenstein, P. et Runeson, B. (2016).	Étude réalisée sur des échantillons en Suède.	261 hommes ayant commis un féminicide dans un contexte conjugal et 494 individus devenus orphelins, ainsi que 2610 témoins. La cohorte a été suivie de 0,25 à 37 ans (âge moyen =	Étude de cas indépendante. <i>Nest case study.</i>	Analyse statistique des dossiers d'homicide conjugal qui étaient des féminicides et pour lesquels l'agresseur et la victime avaient au moins un enfant biologique ou adopté ensemble.	Étudier les possibles facteurs de risque psychiatriques et criminels associés au féminicide conjugal. Identifier les conséquences au niveau psychiatrique, des comorbidités et des risques de mort

Références	Pays	Échantillons	Devis	Méthodes	Objectifs
		<p>18,2 ans, SD = 10,8). L'âge moyen au moment du meurtre était de 8,6 ans dans le groupe des enfants (n = 308) et de 31,0 ans dans le groupe des adultes (n=186). Pour chaque cas, 10 témoins, appariés selon l'année de naissance et le sexe, ont été tirés au hasard dans la population formant le groupe contrôle à l'aide du registre national de la Suède (<i>the Total Population Register</i>).</p>			prématurée de ces enfants.

L'analyse des articles a permis de soulever quatre thèmes principaux liés aux enfants dont la mère a été victime d'un féminicide : 1) Caractéristiques, 2) Facteurs de risque et de protection, 3) Besoins, 4) Conséquences.

Caractéristiques

Parmi les caractéristiques qui ont été recensées dans les articles, on retrouve les caractéristiques sociodémographiques des enfants, les caractéristiques familiales ainsi que les caractéristiques du délit de féminicide.

Caractéristiques sociodémographiques

Six articles recensent des données sur les caractéristiques sociodémographiques des enfants dont la mère a été victime d'un féminicide (Alisic *et al.*, 2017 ; Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Kapardis *et al.*, 2017 ; Lysell *et al.*, 2016 ; Stanley *et al.*, 2019 ; Steeves *et al.*, 2011). Selon les échantillons, l'âge moyen des enfants au moment où ils ont perdu leur mère varie entre 7,4 ans, soit la moyenne la plus basse (Alisic *et al.*, 2017) et 14,8 ans, soit la moyenne la plus haute (Kapardis *et al.*, 2017). Deux des études n'ont rapporté aucune différence de genre chez les enfants, soit autant de garçon que de filles, ayant perdu un parent (Alisic *et al.*, 2017 ; Stanley *et al.*, 2019), alors que deux autres ont rapporté que leur échantillon contenait davantage de garçons (Kapardis *et al.*, 2017 ; Steeves *et al.*, 2011) ou davantage de filles (Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017). Environ le quart des enfants ayant perdu un parent aux suites d'un féminicide conjugal sont d'une origine ethnique autre que caucasienne (ex. : Hispanique, Afro-américain) selon Steeves *et al.* (2011). D'après Alisic *et al.* (2017), c'est environ 60 % de ces enfants qui sont des immigrants de première ou de deuxième génération. L'étude d'Alisic, Hehenkamp *et al.* (2017) indique que seulement 17 % des enfants de leur échantillon ont un parent immigrant. En outre, certains des homicides ont touché des familles qui avaient plus d'un enfant tel qu'illustré ci-haut dans la colonne *Échantillons* du Tableau 2.

Caractéristiques familiales et antécédents de violence domestique

Les caractéristiques familiales ainsi que les antécédents de violence domestique vécue par les enfants ayant perdu leur mère lors d'un féminicide conjugal sont documentés par cinq articles (Alisic *et al.*, 2017 ; Kapardis *et al.*, 2017 ; Lysell *et al.*, 2016 ; Stanley *et al.*, 2019 ; Steeves *et al.*, 2011). Selon l'étude de Lysell *et al.* (2016) qui s'intéressaient aussi aux perpétrateurs des féminicides, les hommes ayant commis un féminicide dans un contexte conjugal sont âgés en moyenne de 45 ans. Près de la moitié ont déjà été hospitalisés pour des troubles de santé mentale, tels que des troubles de l'humeur ou des troubles d'utilisation de substances (TUS). 43 d'entre eux (16,5 %) avaient déjà été condamnés pour des crimes violents. Selon les facteurs étudiés par Lysell *et al.* (2016), le facteur de risque le plus important de commettre un féminicide serait d'être atteint de troubles mentaux majeurs (troubles psychotiques, affectifs ou troubles de personnalité) (Lysell *et al.*, 2016).

Plusieurs des enfants dont la mère a été victime d'un féminicide conjugal ont déjà été exposés à de la violence domestique (Alisic *et al.*, 2017 ; Kapardis *et al.*, 2017 ; Stanley *et al.*, 2019 ; Steeves *et al.*, 2011). Ces enfants ont déjà expérimenté des violences physiques (Alisic *et al.*, 2017 ; Kapardis *et al.*, 2017) et parfois des abus sexuels, de la négligence ou de la maltraitance (Stanley *et al.*, 2019 ; Steeves *et al.*, 2019). Des enfants ont aussi vécu de la violence psychologique telles que des menaces d'enlèvement de la part de leur père et plusieurs éprouvaient de la peur à son égard et refusaient de le voir (Stanley *et al.*, 2019). Certains des enfants qui étaient exposés à de la violence domestique n'avaient reçu aucune aide et aucun service avant l'homicide (Alisic *et al.*, 2017 ; Stanley *et al.*, 2019). Selon Stanley *et al.* (2019), il arrivait que la situation de ces enfants ne soit pas connue des services sociaux ou que des plaintes aient été portées, mais que celles-ci n'aient pas été retenues. Toutefois, d'autres familles étaient suivies depuis longtemps par les services sociaux (Stanley *et al.*, 2019).

Caractéristiques des féminicides et implication des enfants

Deux articles se penchent spécifiquement sur des cas de féminicide (Kapardis *et al.*, 2017 ; Lysell *et al.*, 2016). Les autres articles abordent plutôt l'homicide conjugal, car ils incluent aussi

des cas où un père a été victime d'un homicide dans un contexte familial ou conjugal (Alisic *et al.*, 2015 ; Alisic *et al.*, 2017 ; Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Stanley *et al.*, 2019 ; Steeves *et al.*, 2011). Des femmes avaient déjà été victimes d'une tentative de meurtre par leur partenaire ou ex-partenaire dans 2 des 8 cas étudiés par Kapardis *et al.* (2017). Environ un tiers des pères se sont suicidés après avoir commis le féminicide dans l'échantillon étudié par Lysell *et al.* (2016). La majorité des couples vivaient toujours sous le même toit, mais étaient dans le processus de séparation ou avaient vécu séparément (Kapardis *et al.*, 2017). Certains enfants des échantillons ont aussi été des victimes lors de l'homicide, soit en étant eux-mêmes tués, en étant victimes d'une tentative de meurtre ou en ayant été blessés par l'agresseur (Kapardis *et al.*, 2017 ; Stanley *et al.*, 2019 ; Steeves *et al.*, 2011). Plusieurs enfants ont aussi été témoins de la scène de l'homicide ou bien ont vu ou découvert le corps de leur mère (Alisic *et al.*, 2017 ; Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Kapardis *et al.*, 2017 ; Stanley *et al.*, 2019 ; Steeves *et al.*, 2011).

Facteurs de risque et de protection du bien-être des enfants

Une seule étude aborde les facteurs de risque et de protection du bien-être des enfants aux suites d'un féminicide. Alisic *et al.* (2015) ont réalisé une recension systématique des écrits (k=17 articles) s'intéressant au bien-être et à la santé mentale des enfants ayant perdu un parent aux suites d'un homicide conjugal (en grande majorité des féminicides). Plusieurs facteurs de risque et de protection ont été relevés par les auteurs. Ceux-ci sont classés selon une chronologie correspondant à : facteurs pré-trauma (avant l'homicide), péri-trauma (lors de l'homicide ou dans les jours suivants) et post-trauma (à la suite de l'homicide).

En ce qui concerne les facteurs pré-trauma, au niveau des caractéristiques individuelles, l'âge ou le stade développemental des enfants sont parfois un facteur de protection ou parfois un facteur de risque, car chaque groupe d'âge présente différentes vulnérabilités, qui ne sont toutefois pas précisées par les auteurs. Être de sexe féminin augmenterait les risques de développement d'un trouble de stress post-traumatique. Selon Alisic *et al.* (2015) le fait d'appartenir à une minorité ethnique représente un risque accru. Pour ce qui est des caractéristiques familiales, le fait d'avoir des parents ayant un TUS, des difficultés financières, un milieu de vie ou un environnement

instable, de la violence domestique, des abus et de la maltraitance envers les enfants sont tous des facteurs de risque pouvant prédire les impacts sur le bien-être de l'enfant.

En ce qui concerne les facteurs péri-trauma, les facteurs suivants sont considérés comme étant des facteurs de risque pour le bien-être de l'enfant : le suicide de l'agresseur, si l'enfant est témoin ou présent lors du meurtre, si l'enfant est aussi agressé lors de l'homicide, si l'enfant ressent de la culpabilité par rapport au fait d'avoir essayé d'empêcher le meurtre ou non et le fait de recevoir des informations fausses ou erronées sur ce qui s'est réellement passé. En ce qui concerne les facteurs de protection, recevoir rapidement des services et du soutien, pouvoir garder des objets significatifs ayant appartenu à la victime, bénéficier de soutien financier et de support, aller et participer aux funérailles et pouvoir voir le corps protègent le bien-être et la santé mentale des enfants (Alisic *et al.*, 2015).

Sur le plan des facteurs post-trauma, une détresse ou des difficultés émotionnelles vécues par les parents d'accueil, plusieurs placements de l'enfant, être séparé de sa fratrie, utiliser le déni ou percevoir ses parents comme le « bon » et le « mauvais », devoir témoigner contre l'agresseur en cour de justice, des conflits entre la famille de la victime et la famille de l'agresseur, traverser d'autres épreuves telles que la maladie ou des difficultés financières pour la famille d'accueil et ne pas respecter le souhait de l'enfant quant aux contacts avec l'agresseur en prison ou avoir avec lui des contacts problématiques sont tous des facteurs de risque. À l'opposé, le fait de pouvoir parler librement de ce qui est arrivé, pouvoir se confier à ses proches, avoir des rituels, des parents d'accueil/tuteurs qui reconnaissent les besoins et vont chercher des soins pour l'enfant, recevoir des soins de santé mentale et recevoir du support du réseau social sont tous des facteurs de protection. Les personnes avec qui l'enfant est placé et les stratégies de coping qui consistent à rester occupé et à se changer les idées représentent des facteurs qui peuvent parfois être considérés comme augmentant le risque ou parfois comme protégeant (Alisic *et al.*, 2015).

Besoins

Une seule étude s'est penchée sur les besoins que peuvent présenter les enfants ayant perdu un parent aux suites d'un féminicide conjugal. En effet, Stanley *et al.* (2019) ont étudié plusieurs rapports portant sur les homicides conjugaux (*Domestic Homicide Reviews* [DHRs]). Ils ont identifié trois besoins : premièrement, les DHR étudiés par les auteurs n'abordaient que rarement l'impact de l'homicide sur les enfants. Ceux qui le faisaient ont toutefois indiqué un besoin de soutien continu pour les enfants et pour leurs parents d'accueil. Deuxièmement, trois des rapports ont identifié un besoin de soutien axé sur les traumatismes pour les enfants. Troisièmement, un DHR a soulevé le besoin d'un soutien de plus longue durée et d'une prise en charge à long terme pour les enfants concernés (Stanley *et al.*, 2019).

Conséquences

Parmi les conséquences subies par les enfants qui ont été recensées dans les études, on retrouve les conséquences psychologiques, les conséquences sociales, les conséquences physiques, les conséquences académiques ainsi que les conséquences vécues « en tant qu'adultes ».

Conséquences psychologiques

De nombreuses conséquences sur le plan psychologique observées chez les enfants dont la mère a été victime de féminicide ont été répertoriées par diverses études (Alisic *et al.*, 2015 ; Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017; Kapardis *et al.*, 2017; Lysell *et al.*, 2016 ; Stanley *et al.*, 2019).

L'étude de Kapardis *et al.* (2017) a été réalisée à partir d'un échantillon comportant des individus ayant perdu leur mère aux suites d'un féminicide, et ce, sans égard au fait qu'ils étaient enfants, adolescents ou adultes au moment du drame. Tandis que les autres études (Alisic *et al.*, 2015 ; Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Lysell *et al.*, 2016 ; Stanley *et al.*, 2019) comportent des échantillons dont les individus étaient mineurs lors du féminicide. Malgré cette différence, des résultats similaires sont ressortis pour l'ensemble des échantillons. Plus précisément, l'étude de Lysell *et al.* (2016) a comparé les données concernant 494 enfants ayant vécu le féminicide de leur mère à des données provenant d'une population contrôle composée de membres de la population

suédoise. Les résultats indiquent que les enfants du premier groupe ont significativement plus de risque de développer des troubles mentaux, des troubles liés à l'utilisation de substances, d'être accusés de crimes violents et de s'automutiler plus tard, comparativement aux enfants qui n'ont pas vécu la même chose (Lysell *et al.*, 2016). D'ailleurs, ces enfants peuvent éprouver diverses peurs et présenter des symptômes de stress post-traumatique classiques comme avoir des pensées intrusives au sujet de l'homicide (Alisic *et al.*, 2015 ; Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Kapardis *et al.*, 2017). Les conséquences psychologiques possibles relevées par les études sont, entre autres, des troubles du sommeil (Alisic *et al.*, 2015 ; Kapardis *et al.*, 2017), de l'hypocondrie, des pensées négatives constantes, de la réactivité, le fait de beaucoup crier, dire des mensonges, des tentatives de suicide, s'ennuyer de leurs parents, des rêveries, créer une image d'eux-mêmes qui n'existe pas, être sujets à des accidents tels que des accidents de voiture, de l'hyperactivité et essayer constamment d'être le centre d'attention (Kapardis *et al.*, 2017). Il y a aussi un risque accru pour ces enfants de développer des comportements antisociaux (Kapardis *et al.*, 2017). En outre, ils peuvent ressentir de la culpabilité de ne pas avoir pu sauver leur parent, éprouver des symptômes dépressifs, avoir une image de soi négative et avoir de la difficulté à faire confiance aux autres (Alisic *et al.*, 2015 ; Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Kapardis *et al.*, 2017). Stanley *et al.* (2019) indiquent que cette méfiance peut être dirigée envers leur famille et leurs parents d'accueil ainsi qu'envers les professionnels leur venant en aide. Une crainte de devoir être pris en charge à nouveau est aussi notable (Stanley *et al.*, 2019). Plusieurs autres symptômes et difficultés qui peuvent apparaître chez les enfants après un homicide conjugal ont été soulevés par Alisic *et al.* (2015) à travers leur recension des écrits. Entre autres, on retrouve des symptômes dissociatifs, des jeux traumatiques tels que recréer la scène du meurtre. On retrouve aussi de l'évitement, tel que du déni, l'évitement de choses qui sont rouges ou l'évitement des contacts visuels (Alisic *et al.*, 2015) ou le fait d'éviter les personnes qui leur rappellent l'incident (Kapardis *et al.*, 2017). De plus, des comportements agressifs sont aussi possibles, tels que des comportements délinquants, se battre, des crises de colère, de l'intimidation, etc. (Alisic *et al.* 2015). Il y a aussi possibilité de retrouver des comportements autodestructeurs chez ces enfants (Alisic *et al.*, 2015 ; Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Stanley *et al.*, 2019), de l'hypervigilance, une humeur et des émotions négatives (irritabilité, pensées morbides, etc.), un engourdissement émotionnel, des symptômes associés au

deuil (tristesse, deuil prolongé, s'ennuyer de ses parents, etc.) et des comportements de régression développementale (énurésie, anxiété de séparation, détérioration du langage acquis, etc.) (Alisic *et al.* 2015).

Au niveau de la perception qu'ont les enfants d'eux-mêmes, certains se perçoivent comme des enfants normaux alors que d'autres se décrivent comme étant des enfants difficiles. La plupart des enfants perçoivent leur futur comme étant positif. Pour ce qui est de la perception de leur bien-être, certains disent bien aller alors que d'autres, pas du tout, et certains ont des idéations suicidaires. En ce qui concerne leur perception du parent auteur du crime, les enfants ont exprimé des opinions diverses, bien que celles-ci aient été pour la plupart négatives (Alisic, Henenkamp *et al.*, 2017), il en est de même en ce qui concerne leur point de vue sur le fait que leur père va sortir de prison éventuellement. La plupart redoutent ce moment, alors que quelques-uns y ont hâte et même que certains en veulent à leur mère et la croient responsable d'avoir provoqué ce qui est arrivé (Kapardis *et al.*, 2017).

Conséquences sociales

Au niveau des conséquences sociales qui peuvent affecter les enfants victimes d'un féminicide, on retrouve en premier lieu la perte de leurs deux parents. Effectivement, en plus du décès de leur mère, ils perdent aussi l'autre parent soit à la suite de son suicide ou par son emprisonnement. En deuxième lieu, les enfants perdent leur milieu de vie, vivent souvent un changement d'école et par le fait même, ils perdent aussi leurs amis. En dernier lieu, il arrive que les fratries soient séparées lors du placement (Alisic *et al.*, 2015 ; Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Kapardis *et al.*, 2017 ; Stanley *et al.*, 2019 ; Steeves *et al.*, 2011). Dans le même ordre d'idées, à la suite du féminicide, certaines fratries de l'échantillon de Steeves *et al.* (2011) ont été laissées à elles-mêmes, sans soutien, ni de leurs proches ni des services sociaux ni aucun support financier. Certains enfants n'avaient nulle part où aller après l'homicide. Pour d'autres, c'est la famille éloignée qui les a pris en charge. Parfois, ces familles d'accueil n'intégraient pas les enfants à leur famille et les avaient pris seulement par obligation (Steeves *et al.*, 2011). Certains des enfants vivaient à nouveau de la violence domestique, de la négligence et des abus physiques et sexuels

dans leur nouvelle famille (Stanley *et al.*, 2019 ; Steeves *et al.*, 2011). En outre, il pouvait leur arriver de se faire comparer à l'agresseur par leurs parents d'accueil, notamment en se faisant traiter de « *bad seed* » (Steeves *et al.*, 2011). Certains participants ont aussi vécu de la parentification en s'occupant de leur fratrie, puisque la famille d'accueil n'était pas en mesure de le faire (Kapardis *et al.*, 2017 ; Steeves *et al.*, 2011). D'autres familles d'accueil sans être maltraitantes étaient peu préparées à accueillir les enfants (Stanley *et al.*, 2019). En ce sens, lorsque ce sont les grands-parents qui prennent en charge les enfants, il arrive que ceux-ci aient de la difficulté à imposer des limites à leurs petits-enfants et ils sont plus à risque de rencontrer des difficultés financières (Kapardis *et al.*, 2017).

Les enfants ayant perdu leur mère à la suite d'un féminicide sont nombreux à avoir vécu plusieurs placements (Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Stanley *et al.*, 2019) ainsi que de multiples changements d'intervenants sociaux (Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017). Dans l'échantillon d'Alisic, Hehenkamp *et al.* (2017), certains enfants d'une fratrie ont même été replacés avec leur père qui avait été acquitté, mais ont dû changer de milieu une fois que de nouvelles accusations ont été portées contre lui. Plusieurs enfants ont de la difficulté à créer des liens avec leur nouvelle famille d'accueil. Toutefois, certains sont satisfaits de leur nouvelle famille, mais cet avis peut différer au sein de la même fratrie (Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Kapardis *et al.* 2017). Les relations qu'entretiennent les enfants avec leur famille éloignée oscillent entre positives et négatives selon les fratries (Kapardis *et al.*, 2017).

Également, la recension des écrits réalisée par Alisic *et al.* (2015) a permis d'identifier diverses conséquences pouvant toucher les enfants victimes d'un féminicide telles que des difficultés liées à l'attachement, par exemple, un style d'attachement insécure ou évitant ou une aversion des contacts physiques de type affectueux. D'autres difficultés ont été relevées, telles qu'une sexualité précoce, de la stigmatisation ou des problèmes avec les pairs (Alisic *et al.*, 2015).

Conséquences physiques

Alisic *et al.* (2015) ont identifié plusieurs conséquences physiques chez les enfants par le biais de leur recension des écrits. Ils évoquent notamment des maux de tête, des maux d'estomac, des symptômes s'apparentant à de l'asthme, des difficultés au niveau de leur alimentation, telle que des nausées, des changements de poids et d'appétit. Du mutisme a été observé chez certains enfants (Alisic, *et al.*, 2015). De l'énurésie (Alisic *et al.*, 2015 ; Kapardis *et al.*, 2017), des sensations de vertige, des visites fréquentes à l'hôpital pour des tests, de la constipation et une baisse d'énergie sont aussi des conséquences physiques rapportées dans l'étude de Kapardis *et al.* (2017).

Conséquences académiques

Au niveau scolaire, certains enfants auraient vécu de l'intimidation à l'école, par exemple, en se faisant demander comment leur père a tué leur mère (Kapardis *et al.*, 2017). Une baisse du rendement académique a aussi été rapportée pour plusieurs enfants (Alisic *et al.*, 2015 ; Kapardis *et al.*, 2017). D'autres conséquences possibles soulevées par Alisic *et al.* (2015) sont, par exemple, le fait d'être placés dans des classes spécialisées pour les enfants ayant des troubles émotionnels ou des troubles d'apprentissage, de présenter un comportement erratique en classe ou un risque accru de décrochage scolaire (Alisic *et al.*, 2015).

Conséquences « En tant qu'adultes »

Steeves *et al.* (2011) ont identifié des conséquences vécues par ces enfants une fois rendus à l'âge adulte. En effet, des participants de leur étude ont indiqué rencontrer des difficultés à établir et à maintenir une relation intime. Ils ont nommé craindre de reproduire la relation conjugale de leurs parents, soit en étant eux-mêmes victimes ou auteurs de violence. Ils ont aussi tendance à choisir un partenaire violent et abusif (Steeves *et al.*, 2011). Ils sont nombreux à refuser d'avoir des enfants pour éviter que ceux-ci vivent à leur tour ce qu'ils ont vécu durant leur enfance ou encore à se sentir coupables d'exposer leurs enfants à la violence conjugale (Kapardis *et al.*, 2017 ; Steeves *et al.*, 2011). Des femmes de l'échantillon de Steeves *et al.* (2011) ont indiqué craindre que leur fils ne devienne à son tour un homme violent. Certaines ont perdu la garde de leurs enfants pour cause d'instabilité. Pour ce qui est du parcours de vie, certains des participants ont vécu des

succès (études, emploi, famille), mais affirment tout de même être traumatisés et affectés par ce qui est arrivé (Steeves *et al.*, 2011). Selon Kapardis *et al.* (2017), ceux qui ont vécu le plus de succès sont ceux qui ont reçu le plus de support. Dans le même ordre d'idées, ceux qui n'ont pas bénéficié de support présentent davantage de troubles psychosociaux, de symptômes dépressifs et une faible estime personnelle.

Discussion

Cet essai a permis d'identifier les caractéristiques et les besoins que présentent les enfants ayant perdu leur mère aux suites d'un féminicide conjugal et celles de leur famille, ainsi que les facteurs de risque et de protection qui impactent leur santé et leur bien-être. Cet essai a aussi permis de recenser de nombreuses conséquences vécues par les enfants aux suites d'un tel événement. Des études précédemment réalisées se sont penchées sur la réalité des féminicides et des homicides conjugaux qui font aussi des enfants, des victimes. Au départ, il était prévu que cet essai porte sur les besoins des enfants ayant perdu leur mère aux suites d'un féminicide conjugal. Toutefois, des études comportant des échantillons incluant des homicides conjugaux, tels que le meurtre du père, ont été incluses. En effet, très peu d'articles comportaient exclusivement des échantillons de cas de féminicides. Comme ces articles concernaient des homicides conjugaux et étaient composés en grande majorité de cas de féminicides, nous estimons que les résultats relatifs aux caractéristiques et aux besoins des enfants issus de ces familles méritaient d'être considérés. Dans le même ordre d'idées, il faut noter qu'une seule étude portant sur le thème des besoins a été recensée (Stanley *et al.*, 2019), ce qui rend difficile de tirer des conclusions à ce sujet. Les données de Stanley *et al.* (2019) indiquent que les besoins des enfants et des familles d'accueil sont surtout liés à un besoin de soutien. La plupart des résultats des études sélectionnées se concentraient sur les nombreuses conséquences qui affectent les enfants dans toutes les sphères de leur vie et qui ont des impacts jusqu'à l'âge adulte. Plusieurs facteurs de risque et de protection répertoriés par Alisic *et al.* (2015) correspondent à un besoin d'être mieux soutenu et de bénéficier de prise en charge et d'intervention adaptée. Les principaux résultats de l'essai mettent en évidence les impacts négatifs à court, moyen et long terme qu'occasionnent les féminicides pour les victimes collatérales, dans le cas présent il s'agit des enfants.

Programmes d'intervention

Les enfants victimes du féminicide de leur mère présentent des besoins qui nécessitent une intervention appropriée. En ce sens, Pastrana *et al.* (2020) ont réalisé une recension des écrits portant sur les interventions s'adressant aux enfants et aux adolescents ayant perdu un proche aux suites d'un homicide familial. Ils ont regroupé les différentes interventions selon les interventions à court terme (dans les jours et mois suivants l'homicide) et les interventions à long terme. Il est donc possible de faire un parallèle avec les jeunes ayant perdu leur mère aux suites d'un féminicide.

Interventions à court terme

Stanley *et al.* (2019) ont identifié un besoin de soutien axé sur les traumatismes pour les enfants endeuillés par la perte de leur mère. Les enfants ayant perdu un parent aux suites d'un homicide conjugal peuvent éprouver diverses conséquences telles que des peurs, des symptômes associés au trouble de stress post-traumatique (TSPT) et à la dépression (Alisic *et al.*, 2015 ; Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017), il en est de même pour les adultes (Kapardis *et al.* 2017). Un deuil prolongé est aussi une conséquence possible pour les enfants (Alisic *et al.* 2015). Selon Pastrana *et al.* (2020), la phase aiguë ou immédiate d'un événement traumatique inclut le jour de l'événement jusqu'aux premières semaines ou mois suivants l'événement traumatique. Ces interventions mises en œuvre visent alors à répondre aux besoins de base de l'enfant, à son sentiment de sécurité, à augmenter le soutien social, à améliorer sa résilience et à promouvoir la récupération à long terme. Ces approches visent à minimiser les risques de développer des troubles d'adaptation. Les interventions à court terme étudiées par Pastrana *et al.* (2020) sont les suivantes : Psychological First Aid ([PFA] ; Brymer *et al.*, 2006), Skills for Psychological Recovery ([SPR] ; Berkowitz *et al.*, 2010), Post-Traumatic Stress Management ([PTSM] ; Cameron *et al.*, 1995), Family Bereavement Program ([FBP] ; Ayers *et al.*, 2014). Les interventions lors de la phase aiguë peuvent contribuer à réduire le risque de psychopathologie (par exemple, TSPT, dépression) ou de deuil problématique et favorisent la capacité de résilience des enfants. Ces interventions peuvent également être bénéfiques, entre autres, en atténuant les distorsions cognitives et les erreurs de perception que peuvent avoir les enfants. Les interventions peuvent aussi contenir des composantes axées sur des méthodes de coping actives et sur le fait d'être capable de donner un sens à la perte de leur proche. Ce sont des outils qui peuvent être pertinents pour les jeunes et pour leurs parents d'accueil (Pastrana *et al.*, 2020). En effet, Stanley *et al.* (2019) soulevaient un besoin de support et de soutien continu pour les enfants et pour leurs parents d'accueil. Pastrana *et al.* (2020) indiquent que les interventions lors de la phase aiguë peuvent aider les enfants endeuillés à mieux gérer le stress, les peurs ainsi que réduire les risques de revictimisation. En outre, étant donné que les survivants d'homicides intrafamiliaux sont plus susceptibles d'utiliser les services dans la phase aiguë suivant le décès de leur proche, mais par la suite de moins utiliser les services, en dirigeant les familles plus tôt vers les services de santé mentale appropriés, cela pourrait réduire la probabilité d'abandon ou de lacunes dans l'utilisation des services (Pastrana *et al.*, 2020).

Interventions à long terme

Stanley *et al.* (2019) ont soulevé le besoin d'un soutien de plus longue durée et d'une prise en charge à long terme pour les enfants concernés par la perte de leur mère aux suites d'un féminicide. Bien qu'elles ne soient pas expressément conçues pour les jeunes survivants d'homicide familial, les interventions à long terme sont prometteuses pour soutenir cette population selon Pastrana *et al.* (2020). Selon Pastrana *et al.* (2020), les interventions à long terme visent généralement à traiter le stress post-traumatique, les complications du deuil, les symptômes de dépression et la détresse que peuvent éprouver les jeunes. Ces interventions peuvent aider les enfants à donner un sens à la perte et porter sur les complexités associées à la relation des enfants avec la victime et l'agresseur. Les interventions à long terme qui sont les plus appuyées au niveau empirique sont celles s'appuyant sur des cadres cognitivo-comportementaux. Les interventions étudiées sont les suivantes : Trauma-Focused Cognitive Behavioral Therapy ([TF-CBT]; Cohen *et al.*, 2016), Grief and Trauma Intervention for Children ([GTI]; Salloum, 2010), Trauma and Grief Component Therapy for Adolescents ([TGCT-A]; Saltzman *et al.*, 2017), Multidimensional Grief Therapy ([MGT]; Hill *et al.*, 2019). Ces interventions, entre autres, concernent les capacités d'adaptation, la réduction du stress, l'autorégulation, la résilience, la sécurité, de la psychoéducation (au sens éducatif) sur le traumatisme et le deuil, l'accompagnement lors du deuil et le renforcement des liens avec les parents ou la famille d'accueil et le réseau social. De plus, les enfants ayant perdu un parent à la suite d'un féminicide ou d'un homicide conjugal sont nombreux à vivre plusieurs placements (Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Stanley *et al.*, 2019). Pastrana *et al.* (2020) suggèrent qu'une intervention considérée comme étant à long terme telle que le TF-CBT pourrait être bénéfique en renforçant le lien entre l'enfant et son donneur de soins.

L'apport de la psychoéducation

Les enfants qui ont perdu leur mère à la suite d'un féminicide conjugal traversent des difficultés qui affectent plusieurs sphères de leur vie. Une telle situation peut apporter plusieurs changements quant aux divers milieux de l'enfant. Celui-ci doit être placé dans une nouvelle famille (Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Stanley *et al.*, 2019). Ce placement entraîne souvent un changement d'école et par le fait même, la perte de ses amis. De plus, il arrive que les fratries soient séparées lors du placement (Alisic *et al.*, 2015 ; Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Kapardis *et al.*, 2017 ; Stanley *et*

al., 2019; Steeves *et al.*, 2011). Ces changements demandent une adaptation considérable pour l'enfant.

Étant donné la complexité du portrait clinique de ces enfants, un travail de concertation et de collaboration entre différents professionnels (p.ex. médecin, psychologue, psychoéducateur, etc.) dans une approche écosystémique pourrait être mis en place afin de soutenir l'enfant et sa famille d'accueil. En effet, selon Campo *et al.* (2018), il a été démontré que les interventions réalisées en collaboration sont efficaces pour améliorer l'accès aux services et qu'il en résulte de meilleurs résultats ainsi qu'une plus grande satisfaction des patients et des familles par rapport aux autres modèles de soins existants.

Pour ce qui est de l'apport plus spécifique de la psychoéducation, on peut penser à l'approche psychoéducative qui pourrait être favorable en aidant le jeune à développer ses capacités adaptatives et en lui fournissant des outils adaptés à sa situation. En effet, une psychoéducatrice a la particularité de pouvoir intervenir dans les différents milieux de vie de la personne (Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec [OPPQ], 2022) ce qui serait un atout dans ce type de situation. En ce sens, le besoin de support et de soutien continu pour les enfants et pour leurs parents d'accueil (Stanley *et al.* 2019) pourrait être répondu par l'approche psychoéducative. L'approche psychoéducative consiste en une démarche qui contribue à développer une adaptation optimale entre une personne et son environnement, et ce, en cherchant à répondre aux besoins de la personne au niveau psychosocial (Potvin, 2015). En ce sens, l'approche vise à rétablir et développer les capacités adaptatives de la personne. Par exemple, Stanley *et al.* (2019) soulignent que certaines familles d'accueil sans être maltraitantes sont peu préparées à accueillir les enfants. Il faut aussi tenir compte du fait que ce sont parfois un ou des membres de la famille proche qui accueillent les enfants. Ils sont donc aussi affectés par la perte traumatique d'un proche, tels que leur fille ou leur sœur. Les familles d'accueil pourraient bénéficier de l'accompagnement psychoéducatif que ce soit pour être bien outillées à accueillir un enfant ayant vécu un traumatisme ou pour leurs propres besoins. L'accompagnement psychoéducatif est une forme de relation d'aide qui concerne un jeune ou sa famille qui vivent des difficultés adaptatives qui cherchent à rétablir un équilibre dynamique entre eux et leur environnement. Le concept de vécu partagé est aussi un élément-clé de l'accompagnement psychoéducatif, c'est-à-dire le fait de partager des moments significatifs avec la ou les personnes

aidées dans leur environnement qui favorise le lien d'aide et permet d'utiliser ces moments (Puskas, *et al.*, 2012).

De plus, la capacité qu'ont les psychoéducateurs à intervenir en situation de crise pourrait se révéler pertinente (OPPQ, 2022). Effectivement, il est dit que recevoir rapidement des services et du soutien favorise le bien-être et la santé mentale des enfants (Alisic *et al.*, 2015). Le rôle-conseil que peut exercer le psychoéducateur ou la psychoéducatrice pourrait s'avérer utile, entre autres, en milieu scolaire. Effectivement, les enfants endeuillés par un homicide conjugal sont à risque de vivre des conséquences au niveau scolaire (Alisic *et al.*, 2015 ; Kapardis *et al.*, 2017). De plus, l'approche psychoéducative peut aussi aider les adultes qui éprouvent toujours des difficultés d'adaptation liées à la perte de leur mère. En effet, certains rapportent rencontrer des difficultés à établir et à maintenir une relation intime, par crainte de reproduire la relation qu'il y avait entre leurs parents, de se faire violenter ou d'être eux-mêmes violents (Steeves *et al.*, 2011).

Violence conjugale et prévention

Les résultats mettent en évidence qu'une des caractéristiques centrales des féminicides est la présence de violence conjugale au sein des foyers (Alisic *et al.*, 2017 ; Kapardis *et al.*, 2017 ; Stanley *et al.*, 2019 ; Steeves *et al.*, 2011). Tel que documenté, le féminicide est le résultat ultime de la violence survenant au sein des foyers (Matias *et al.*, 2020).

La lutte aux violences faites aux femmes constitue donc un des principaux moyens de prévenir les féminicides. Pour ce faire, l'OCFJR (2019) préconise l'utilisation d'une approche écologique qui prend en considération les différents systèmes (famille, société, professionnel) qui gravitent autour de la personne (Douville et Bergeron, 2018). L'OCFJR (2019) propose d'utiliser cette approche en la décomposant en trois niveaux : 1) individuel, 2) communautaire et relationnel et 3) sociétal. Sur le plan sociétal, malgré l'existence de plusieurs cadres législatifs et politiques au Canada, aucun ne concerne spécifiquement la violence faite aux femmes (OCFJR, 2019). Il n'existe non plus aucune législation qui permette de considérer certains types de violence comme étant des facteurs aggravants, que ce soit la violence conjugale ou contre un enfant. Il serait donc nécessaire de voir un changement en ce sens. Sur les plans communautaire et relationnel, l'OCFJR (2019) souligne la nécessité que les différents environnements, tels que les écoles, les milieux de travail, les activités ou les groupes de

loisir, adoptent une attitude qui favorise l'égalité des sexes et qui fournissent le support et les ressources nécessaires aux femmes et aux filles qui seraient victimes de violence et de discrimination. Finalement, au niveau individuel, l'OCFJR (2019) recommande d'intervenir sur les deux plus grands facteurs de risque du féminicide, c'est-à-dire la violence conjugale et une séparation actuelle ou imminente, en mettant en place des moyens sécuritaires pour les femmes qui veulent quitter leur conjoint violent.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement du Québec a déployé un plan composé d'« Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026 » (Secrétariat à la condition féminine, 2021). Ce plan vise, entre autres, à augmenter le dépistage et l'intervention psychosociale auprès des femmes violentées ainsi qu'auprès des hommes violents et à ajouter des mesures qui aideront les personnes victimes de violence à quitter leur foyer de manière sécuritaire. Le plan comporte un volet autochtone qui vise à mieux intervenir contre la violence conjugale de manière appropriée à leur réalité. Bien que la culture autochtone n'ait pas été identifiée, les échantillons des études incluses sont composés de personnes issues de l'immigration. Ainsi, certains parallèles entre ces différentes cultures et la culture autochtone peuvent être faits. En ce sens, certains auteurs (Alisic *et al.*, 2017 ; Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Steeves *et al.*, 2011) rapportaient des données quant aux origines ethniques et culturelles des enfants. Il n'y avait toutefois aucune donnée concernant le fait que certaines populations pourraient être davantage affectées ou être affectées différemment par les féminicides. Il pourrait donc être pertinent de s'intéresser à savoir si certaines populations ont des caractéristiques et des besoins qui leur sont propres.

Forces et limites de l'essai

Afin d'évaluer la rigueur de cet essai, plusieurs forces et limites peuvent être prises en considération. Pour commencer, l'essai est basé sur des articles qui sont des sources crédibles, tel que des études menées par des chercheurs experts sur le sujet et qui ont été révisées par des comités de pairs. Également, l'essai a été réalisé selon une méthode rigoureuse. Effectivement, la stratégie pour chacune des étapes a été validée par la directrice de recherche. Également, la méthode de recherche documentaire s'est appuyée sur les conseils d'une bibliothécaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières qui l'a ensuite approuvée.

Une des limites de l'essai est en lien avec le fait que tous les résultats des études incluses ont été rapportés sans toutefois tenir compte de leur niveau d'importance. Cela fait en sorte que le niveau de preuve est variable, il est alors difficile de généraliser les données. Par exemple, un niveau de preuve élevé réfère à des études de type randomisé alors qu'un niveau plus faible est une étude qualitative (Fortin et Gagnon. 2016). En outre, le sujet de l'essai est un sujet qui est peu documenté. En effet, malgré un nombre important d'enfants se retrouvant orphelins aux suites d'un féminicide, non seulement à travers le monde, mais aussi au Canada et au Québec, on retrouve très peu d'études qui s'intéressent à ces enfants, leurs caractéristiques, leurs besoins et les interventions adaptées à leur situation. Aussi, plusieurs des études incluent quelques cas d'homicides conjugaux ayant fait un homme comme victime (Alisic *et al.*, 2015 ; Alisic *et al.*, 2017 ; Alisic, Hehenkamp *et al.*, 2017 ; Stanley *et al.*, 2019 ; Steeves *et al.*, 2011) ce qui pourrait possiblement biaiser certains résultats. Toutefois, la grande majorité des cas inclus dans leurs échantillons correspondent à la définition de féminicide conjugal et les statistiques sur les homicides conjugaux confirment que se sont surtout les femmes qui sont victimes d'homicide conjugal (INSPQ, 2018).

Retombées

Cet essai permet de démontrer l'importance de s'interroger sur les caractéristiques et les besoins des enfants ayant perdu leur mère aux suites d'un féminicide. Un portrait des caractéristiques de ces enfants et de leur famille, ainsi que des facteurs de risque et de protection a été dressé. De plus, il présente l'ampleur des répercussions qu'ont les féminicides sur ces enfants, et ce, même jusqu'à l'âge adulte. À la lumière des résultats présentés, deux constats principaux sont identifiés : 1) la prévention des féminicides passe par le déploiement des efforts pour la lutte aux violences faites aux femmes de façon plus générale et 2) les enfants dont la mère a été victime d'un féminicide sont aussi des victimes à part entière et il importe de leur offrir des interventions individualisées et appropriées à leurs besoins, et ce, au long cours. Finalement, cela est d'autant plus pertinent considérant la situation actuelle, soit l'augmentation des cas de féminicides conjugaux, le contexte de la crise sanitaire et l'attention médiatique sur le sujet des féminicides.

Conclusion

Il est important de poursuivre les études sur le phénomène des enfants devenus orphelins aux suites d'un féminicide. L'analyse de leurs besoins devrait être au cœur de ces études. En effet, les résultats des études portant sur leurs besoins pourront servir à orienter les interventions qui seront les plus appropriées pour ces enfants. Le contexte de la pandémie a mis en lumière ce phénomène qu'est le féminicide conjugal et a permis de le nommer ainsi. À cela s'ajoutent les mouvements de dénonciation des abus et agressions sexuelles, le *#MeToo*. Ces deux sujets d'actualité ont engendré des changements et des projets de loi visant à mieux intervenir auprès des victimes de violence sexuelle et conjugale. En ce sens, le 4 mai 2022, le ministre Jolin-Barette annonçait le déploiement du projet pilote de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale au palais de justice de Québec. Il s'agit d'un tribunal où les victimes recevront de l'aide et du soutien d'un intervenant attitré du centre d'aide aux victimes d'actes criminels. De plus, le même ou la même procureure s'occupera du dossier tout au long des procédures. Tous les acteurs au niveau judiciaire auront reçu une formation visant à comprendre la réalité et les besoins des victimes. D'autres particularités de ces tribunaux ont comme objectif la sécurité et le sentiment de sécurité des victimes, tel qu'un aménagement des lieux permettant d'éviter que la victime croise l'accusé (Cabinet du ministre de la Justice et procureur général du Québec, 2022). Il reste toutefois beaucoup de travail à réaliser, autant au niveau de la prévention du féminicide qui consiste à combattre la violence faite aux femmes, qu'au niveau de l'intervention lorsque ces événements n'ont pas pu être prévenus. En ce sens, l'importance que peut jouer chacun des membres de la société sur la prévention de ces drames est aussi un sujet méritant d'être davantage approfondi.

Références

- Alisic, E., Groot, A., Snetselaar, H., Stroeken, T., Hehenkamp, L. et van de Putte, E. (2017). Children's perspectives on life and well-being after parental intimate partner homicide. *European Journal of Psychotraumatology*, 8(6), 1463796. <https://doi.org/10.1080/20008198.2018.1463796>
- Alisic, E., Krishna, R. N., Groot, A. et Frederick, J. W. (2015). Children's Mental Health and Well-Being After Parental Intimate Partner Homicide: A Systematic Review. *Clinical child and family psychology review*, 18(4), 328–345. <https://doi.org/10.1007/s10567-015-0193-7>
- Alisic, E., Groot, A., Snetselaar, H., Stroeken, T. et van de Putte, E. (2017) Children bereaved by fatal intimate partner violence: A population-based study into demographics, family characteristics and homicide exposure. *PLOS ONE*, 12(10): e0183466. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0183466>
- Berthiaume, C. (2021, 30 décembre). Homicides en 2021 : jamais autant de femmes tuées au Québec. *Le journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2021/12/30/homicides-en-2021-jamais-autant-de-femmes-tuees-en-13-ans-au-quebec>
- Cabinet du ministre de la Justice et procureur général du Québec. (2022, 4 mai). *Déploiement du projet pilote de tribunal spécialisé à Québec*. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/deploiement-du-projet-pilote-de-tribunal-specialise-a-quebec-39943>
- Campo, J. V., Geist, R. et Kolko, D. J. (2018). Integration of Pediatric Behavioral Health Services in Primary Care: Improving Access and Outcomes with Collaborative Care. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 63(7), 432–438. <https://doi.org/10.1177/0706743717751668>
- Clermont-Goulet, J.-M. (2021, 21 octobre). 17 féminicides en 2021 : les femmes qui ont été assassinées au Québec cette année. *24 Heures*. <https://www.24heures.ca/2021/09/29/15-feminicides-en-2021-les-femmes-qui-ont-ete-assassinees-au-quebec-cette-annee>
- Delan, M. (2022, 2 août). Sorel-Tracy : une mère de famille aurait été tué puis brûlée par son ex-conjoint. *TVA Nouvelles*. <https://www.tvanouvelles.ca/2022/08/02/sorel-tracy-une-mere-de-famille-aurait-ete-tuee-puis-brulee-par-son-ex-conjoint>
- Douville, L. et Bergeron, G. (2018). *L'évaluation Psychoéducative : L'analyse Du Potentiel Adaptatif de La Personne* (2^e éd.). Les presses de l'Université Laval.

- Dubé, M. (2011). Enfants exposés à l’homicide conjugal. Quelques éléments de réflexion. *La revue internationale de l’éducation familiale*, 29(1), 107-122. <https://doi.org/10.3917/rief.029.0107>
- Eth, S. et Pynoos, R. S. (1994). Children who witness the homicide of a parent. *Psychiatry*, 57(4), 287–306. <https://doi.org/10.1080/00332747.1994.11024694>
- Féminicide. (s.d.) Dans *Le Robert* en ligne. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/feminicide>
- Fortin, M-F. et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives* (3e édition). Chenelière éducation.
- Grant, J. et Booth, A. (2009). A typology of reviews: An analysis of 14 review types and associated methodologies. *Health Information & Libraries Journal—Wiley Online Library*, 26, 91–108. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/j.14711842.2009.00848.x>
- Guérin, F. (29 septembre 2021). 15 féminicides et 2 infanticides en contexte de violence conjugale : redoubler d’efforts et d’attention. *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale*. <https://maisons-femmes.qc.ca/15-feminicides-et-2-infanticides-en-contexte-de-violence-conjugale-redoubler-defforts-et-dattention/>
- Indemnisation des personnes victimes d’actes criminels (s. d.) *Loi visant à aider les personnes victimes d’infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*. <https://www.ivac.qc.ca/a-propos/Pages/loi-aide-retablissement-victimes.aspx>
- Institut national de santé publique du Québec. (2018). *Homicide conjugal*. <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/homicide-conjugal>
- Institut national de santé publique du Québec. (2020). *Violence conjugale dans un contexte de pandémie*. <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contexte-pandemie>
- Johnson, H. (2006, octobre). *Mesure de la violence faite aux femmes* (publication n° 85-570 - XIF). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-570-x/85-570-x2006001-fra.pdf?st=klcBON6m>
- Kapardis, A., Baldry, A. C. et Konstantinou, M. (2017). A Qualitative Study of Intimate Partner Femicide and Orphans in Cyprus. *Qualitative Sociology Review*, 13(3), 80100. <http://dx.doi.org/10.18778/1733-8077.13.3.06>
- Kaplan, T., Black, D., Hyman, P. et Knox, J. (2001). Outcome of Children Seen after One Parent Killed the Other. *Clinical Child Psychology and Psychiatry*, 6(1), 9–22. <https://doi.org/10.1177/1359104501006001003>

- Le conseil du statut de la femme du Québec. (2021a). *Féminicide*.
<https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/bibliotheque-des-violences-faites-aux-femmes/feminicide/>
- Le conseil du statut de la femme du Québec. (2021b). *Les violences faites aux femmes en contexte en période de crise sanitaire*. <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/societe/les-violences-faites-aux-femmes-en-periode-de-crise-sanitaire>
- Lysell, H., Dahlin, M., Långström, N., Lichtenstein, P. et Runeson, B. (2016). Killing the mother of one's child: Psychiatric risk factors among male perpetrators and offspring health consequences. *The Journal of clinical psychiatry*, 77(3), 342347.
<https://doi.org/10.4088/JCP.14m09564>
- Matias, A., Goncalves, M., Matos, M. et Soeiro, C. (2020). Intimate partner homicide: a meta-analysis of risk factors. *Aggression and Violent Behavior*, 50, 101358.
<https://doi.org/10.1016/j.avb.2019.101358>
- Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation. (2019). *Types de féminicides*. <https://femicideincanada.ca/fr/propos/types>
- Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation. (2020). *#C'estunféminicide*. <https://femicideincanada.ca/cestun%C3%A9micide2020.pdf>
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. (2022). *Les psychoéducateurs et les psychoéducatrices*. OPPQ. <https://ordrepsed.qc.ca/les-psychoeducateurs-et-psychoeducatrices/>
- Potvin, P. (2015). *Comprendre l'apprentissage pour mieux éduquer. Une approche psychoéducative*. Béliveau éditeur.
- Puskas, D., Caouette, M., Dessureault, D. et Mailloux, C. (2012). *L'accompagnement psychoéducatif : vécu partagé et partage du vécu*. Béliveau éditeur.
- Rinfret-Raynor, M., Riou, A., Cantin, S., Drouin, C. et Dubé, M. (2004). A survey on violence against female partners in Québec, Canada. *Violence Against Women*, 10(7), 709–728.
<https://doi.org/10.1177/1077801204265548>
- Secrétariat à la condition féminine (2021). *Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026*.
https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=274339

- Séguin, C. (2021). *La recension des écrits et la recherche documentaire*. Dans I. Bourgeois et B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données* (7^e éd., p. 65-84). Presse de l'Université du Québec.
- Stanley, N., Chantler, K. et Robbins, R. (2019). Children and domestic homicide. *British Journal of Social Work*, 49(1), 5976. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcy024>
- Statistique Canada (2021a, 12 avril). [Certains crimes déclarés par la police et demandes d'intervention pendant la pandémie de COVID-19](#). Tableau 35-10-0169-01.
- Statistique Canada. (2020, 20 octobre). *Les répercussions sociales et économiques de la COVID-19 : Le point après six mois* (publication n° 11-631-x). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2020003-fra.htm>
- Statistique Canada. (2021b, 6 octobre). *La violence conjugale au Canada, 2019* (publication n° 85002X a). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00016-fra.pdf?st=iC4MZmTJ>
- Steeves, R. H., Parker, B., Laughon, K., Knopp, A. et Thompson, M. E. (2011). Adolescents' experiences with uxoricide. *Journal of the American Psychiatric Nurses Association*, 17(2), 115123. <https://doi.org/10.1177/1078390311401025>
- United Nations Office on Drugs and Crime. (2019). *Global study on homicide: Gender-related killing of women and girls*. https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/gsh/Booklet_5.pdf
- World Health Organization. (2020). *COVID-19 and violence against women: what the health sector/system can do, 7 April 2020*. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/331699>